L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 24 MAI 1868. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIBBY, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16, par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION SEMI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6, par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
[illegible]

Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
DIMANCHE MATIN, 24 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une portion de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve, dans l'îlot borné par les rues Olivier, Peter, Alix et Gosselin. Aussi, un grand nombre de propriétés dont on trouvera la description aux colonnes d'annonces. Et à 10½ heures A. M., au No 7 rue St-Pierre, bâtisses Pontalba, le fonds d'un marchand tailleur. De plus, à 5 heures P. M., rue de Chartres, entre Ste-Anne et St-Pierre, vis-à-vis la Place Jackson, un cheval bai.

Par Gardner Smith & Loeb, à 10 heures, à l'encoignure des rues Delord et Pearl, maintenant Peters—Trois chevaux, six mulets, quatre wagons à 4 roues et une charrette.

Par G. de Fériet, à 11 heures, sur les lieux, rue Bourgogne, entre Ste-Anne et Dumaine—Un assortiment général de meubles. Aussi, à la même heure, au No 379, rue Amour, entre Espagne et Poètes, un fort lot d'outils de charpentiers, brouettes à deux roues, échelles, bois de charpente, etc.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie et coutellerie.

Par H. Scott, au No 46 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, lingerie, bonneterie, chapeaux, etc.

Par Louis Stern & Bros. au No 38 de la rue du Camp—400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

Les ventes à l'encan de demain, par le Shérif, comprennent:

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, une portion de terre située en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi. Propriétés, améliorées et vaquées, de valeur dans les 1er, 2me et 3me Districts. A 10 1/2 heures A. M., à son entrepôt, No 7 rue St-Pierre, Bâtisse Pontalba, 2me District, le fonds d'un marchand tailleur. Et à 5 heures P. M., rue de Chartres, entre Ste-Anne et St-Pierre, vis-à-vis la place Jackson, même District, un cheval bai. Voir aux annonces.

STEAMER SHERMAN. — Les agents de la ligne de paquebots à vapeur des Marchands nous apprennent que le steamer Sherman, parti de New York pour la Nile-Orléans, a dû, par suite d'un accident à sa machine, relâcher à Charleston, où il restera une semaine.

LES DÉBRIS DE LA CAUSE PERDUE.—Le révérend E. Fontaine, un savant distingué dont la Louisiane aura bientôt le regret de perdre les services, car on annonce qu'il doit nous quitter, prononcera, lundi soir à 8 heures, dans la salle du Lycée, un discours sur le sujet qui forme le titre de ce paragraphe. Un orchestre sous la direction du professeur Hoffner exécutera quelques morceaux de circonstance. Le prix d'entrée est fixé à 50 cents, et le produit de la recette est destiné à faire l'acquisition d'une bibliothèque pour l'Hôpital des Soldats du Sud. Nous engageons nos lecteurs et particulièrement les jeunes gens à aller entendre cet orateur.

PROGRAMME DE LA FETE CHAMPETRE. — Nous avons déjà parlé de cette fête et du grand tournoi, combinés, qui doivent avoir lieu aux Fair Grounds, dans un but de charité, du 26 au 30 du courant. Nous avons dit quels étaient les noms honorables sous les auspices desquels la fête est préparée. Il nous reste à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'immense programme qu'on trouvera plus loin. C'est un programme de cinq journées bien distinctes par les jeux et amusements qui seront offerts au public. Musique, course de mulets, jeu de cricket, concert et danses, course de haies, course au clocher, tir à l'arc, luttes entre pompiers, représentations dramatiques, grand tournoi, et feux d'artifice tous les soirs. Ce n'est là qu'une faible partie des amusements dont les Fair Grounds seront le théâtre. On peut dire avec certitude que toute la ville s'y portera.

THEATRE DE L'OPERA.—Les habitués de l'Opéra apprendront avec plaisir que M. Calabrési a réengagé, pour la saison prochaine, M. Van Hufflen, première basse de grand opéra, dont le mérite comme chanteur a été hautement apprécié. Nous apprenons que cet artiste va passer l'été à la Baie St. Louis, où il se propose d'utiliser ses loisirs en donnant quelques leçons. M. Van Huffles a obtenu un premier prix au Conservatoire de Bruxelle, et sa manière de chanter révèle chez lui une excellente méthode; aussi croyons-nous qu'il peut faire un bon professeur.

Nous ne connaissons encore rien de précis sur les autres réengagements que pourra faire M. Calabrési, nous savons seulement que plusieurs des principaux artistes de la troupe lyrique sont déjà partis ou doivent prochainement partir pour France.

L'EXPOSITION DE LA LOUISIANE. — Nous avons reçu de la Société le rapport sur la seconde grande Exposition agricole et industrielle de la Louisiane qui a eu lieu du 7 au 19 janvier 1868. Il contient un exposé par le président, I. N. Marks, dans lequel nous voyons que dorénavant les Expositions auront lieu au mois d'avril de chaque année, puis le texte anglais des discours prononcés à la dernière Exposition, la liste des prix accordés, et le texte des Essais qui ont obtenu des prix sur les sujets proposés relatifs à l'agriculture et à l'industrie.

EAUX Minérales.—L'idée de faire vendre les eaux minérales en verre pour la commodité des consommateurs, tend à en augmenter l'usage. Le docteur Hanbury Smith voulant généraliser le débit de ses eaux de Kissingen et de Vichy a pris des arrangements, pour en faire vendre par verre, et glacé, dans un certain nombre d'établissements dont on trouvera la liste dans l'annonce. Les eaux de Kissingen ont la réputation d'être apéritives et toniques, et d'avoir des propriétés curatives dans les affections chroniques du foie. Les eaux de Vichy sont alcalines et sont excellentes pour les personnes qui ont la gravelle ou une tendance à la formation de calculs.

Grande réduction de prix.—M. E. GIQUEL rue du Canal, No 126, annonce aujourd'hui dans nos colonnes que partant bientôt pour l'Europe afin d'y faire des achats pour la saison prochaine, il offre à vendre à une très grande réduction de prix son stock de marchandises qui est un des plus riches et des mieux assortis de la ville. Le public est invité à aller le visiter.

Porcelaines, Faïences, Fourneaux, etc. — Nous appelons l'attention des acheteurs en gros et en détail sur l'annonce de MM. Levi & Navra, No 171 rue Poydras, et 174 rue du Canal. Cette maison a réduit le prix de ses articles qui seront écoulés pendant soixante jours à très bon marché, afin de faire place aux marchandises d'automne. Voir l'annonce pour les détails.

Sirops par excellence. — M. E. Turpin, rue de la Vieille-Levée, No 93, entre St-Louis et Conti, annonce qu'il a à vendre toute espèce de sirops de première qualité supérieure, et garantis de sa fabrique. Ces sirops sont variés et composés de l'essence des fruits les plus savoureux. Nous engageons le public à en faire l'essai.

Appareils à Soda. — M. T. S. Waterman, fabricant de soda, est agent à la Nouvelle-Orléans pour la vente des appareils de soda de Andrew J. Morse & Son, de Boston, appareils qui ont remporté le prix à l'Exposition de la Louisiane.

Soda. — Nous appelons l'attention des consommateurs de soda, sur l'annonce de B. McKenna, ci-devant de la fabrique de Soda de McCloskey et McKenna. Il vient de rouvrir l'ancien établissement Lopez, au coin des rues du Canal et Dauphine. On y trouvera dorénavant soda à cinq cents le verre, des pâtisseries, confiseries, etc.

[redacted]

—On lit dans le Courrier des Etats-Unis:

Dans un récent article, le Journal des Débats, inexactement informé, [illegible] rortir entre le ministre [illegible] la guerre un désaccord qui n'a jamais existé.

Devant la commission du budget, M. le maréchal Niel s'est borné à réclamer des crédits [illegible] permettant de tenir l'armement de la France à la hauteur de celui des puissances voisines. M. Rouher n'a pas contesté cette nécessité.

D'ailleurs, aucune parole des deux ministres n'a été de nature à faire penser que la paix de l'Europe pût être menacée.

On trouvera la liste des lettres à la 2me page.

Le Président et le Congrès des Etats-Unis.

Sous ce titre, M. J. Magne, l'un des anciens propriétaires de l'Abeille et un des jurisconsultes les plus justement estimés de la Louisiane, vient de publier dans la *Revue britannique* (No 2 de février 1868) une remarquable étude historique sur le conflit qui s'est élevé aux Etats-Unis entre le chef du pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Rigoureusement exact dans l'exposé des faits, l'écrivain est d'une logique irréfutable dans son argumentation sur les questions constitutionnelles.

La *Revue britannique* est une publication internationale fort estimée en France, et nous sommes heureux d'y trouver un exposé aussi lucide et aussi impartial des question de droit public américain, questions qui sont généralement peu connues des lecteurs et même des journalistes français.

Voici un extrait de l'article de M. Magne, extrait qui permettra d'apprécier la valeur et l'importance de son travail:

. . . .

III

Telle était la situation des choses à la mort de Lincoln; et les républicains se hâtèrent de tirer parti de ce déplorable événement et de l'exploiter à leur profit, en en accusant calomnieusement le Sud, afin d'y trouver un prétexte à de nouvelles rigueurs et d'atteindre plus sûrement leur but. Dans le langage du fabuliste:

Nos galands y voyaient double profit à faire;
Leur bien premièrement, et puis le mal d'autrui.

Mais cette mort avait mis en lumière un personnage peu connu jusqu'alors, le nouveau Vice-Président.

Andrew Johnson était un ancien démocrate, mais unioniste sincère et l'adversaire déterminé de la séparation et des séparatistes de toutes les nuances. Depuis le commencement de la guerre, il avait constamment et courageusement soutenu l'administration fédérale, et contre la majorité de son Etat, le Tennessee, et contre la confédération du Sud; ce furent ces considérations, sans doute, qui le portèrent à la vice-présidence lors de la seconde élection de Lincoln. Le Sud, qui n'avait pour lui nulle sympathie, déplorait doublement l'assassinat de Lincoln; et par l'horreur que doit toujours inspirer un pareil crime, particulièrement réprouvé par les mœurs américaines, et parce que l'on s'attendait à trouver le nouveau Président plus hostile et plus dur que l'ancien, dont on commençait à apprécier le caractère. Aussi, quoique Johnson déclarât, dans son premier message au Congrès, qu'il entendait suivre strictement la ligne de conduite que s'était tracée son prédécesseur, quoiqu'il conservât son cabinet sans y faire aucun changement, le Sud était loin d'être rassuré et regrettait Lincoln, bien qu'il eût, ou crût avoir, beaucoup à se plaindre de lui, à cause de la manière plus que rigoureuse avec laquelle il avait dirigé les hostilités.

Les républicains, de leur côté, pensaient que le nouveau Président serait plus flexible encore que l'ancien et pourrait être facilement amené à partager leurs ambitieux projets; et, en effet, pendant quelque temps il parut vouloir marcher avec eux.

Mais, à la grande surprise des uns et des autres, il ne tarda pas à montrer qu'il avait pris ses hautes fonctions au sérieux, qu'il entendait remplir ses devoirs et exercer ses droits tels qu'ils étaient tracés par la constitution, tout en tenant compte du programme du parti qui l'avait élevé au pouvoir, mais sans autre but que l'intérêt du pays tout entier. Dans une occasion mémorable, il proclamait hautement ses intentions: "Les affaires du pays sont, en ce moment, dans une position presque aussi critique que lorsqu'une force armée cherchait à détruire le gouvernement. La tentative de détruire le gouvernement par la force n'est pas plus dangereuse pour la vitalité de la nation que celle de le miner et de le détourner en foulant aux pieds les garanties protectrices de la liberté du peuple écrites dans la constitution. Ma position est prise, ma ligne de conduite est tracée: je défendrai et maintiendrai la constitution contre les efforts de quiconque l'attaque, de quelque part que viennent les attaques."

Pénétré de ces principes, le Président Johnson ne pouvait approuver la nouvelle et singulière doctrine inventée par les républicains pour les besoins de leur cause: cette doctrine était non-seulement fausse, mais en contradiction avec le programme et les protestations du parti depuis le commencement de la guerre, contraire également à l'intérêt public et, plus que tout cela, réprouvée par la constitution.

Telle est l'origine de la lutte. Examinons maintenant qui avait tort et qui avait raison, d'après les principes du droit constitutionnel.

IV

On a déjà vu que les républicains avaient, dès l'origine et jusqu'à la fin de 1864, hautement manifesté leur conviction "que les Etats n'avaient pas le droit de se séparer," et, comme conséquence, que la guerre contre ceux qui avaient tenté la séparation n'avait d'autre objet que de maintenir l'intégrité de l'Union. A ce point de vue, la guerre était juste, puisqu'il s'agissait uniquement de forcer les Etats séparatistes à reprendre à remplir leur devoir comme membres de l'Union.

N'ayant pas le droit de sortir et, par conséquent, *ne pouvant pas sortir* de l'Union (l'impossibilité morale étant, en droit, très justement assimilée à l'impossibilité physique), ils sont et étaient, dès lors, censés,—par une fiction légale universellement admise,—n'en être jamais sortis; car ce qui est fait contre le droit est censé n'être pas fait. Parlant de ce grand principe, qui de la morale a passé dans le droit, M. Hello, dans son excellent ouvrage *Du régime constitutionnel*, s'exprime ainsi: "*Ne pas pouvoir*: qu'on veuille bien s'arrêter à ces mots et les peser. Le monde n'en sait pas assez le vrai sens; les hommes d'Etat semblent ne pas s'en douter, ou ne s'en doutent que pour s'en jouer; les jurisconsultes seuls le savent bien et le professent. Je ne sache rien en droit civil de plus beau que l'assimilation des choses illégales aux choses impossibles; c'est une fiction touchante de regarder ce que la loi défend comme étant au-dessus de nos facultés. L'honneur en remonte à la loi romaine: *Nam facta quæ lædunt pietatem, existimationem, verecundiam nostram, et (ut generaliter dixerim) contra bonos mores fiunt, nec facere nos posse, credendum est.* Le prince des jurisconsultes du seizième siècle, Dumoulin, dit que l'incapacité légale ôte non-seulement la faculté, mais jusqu'à la faculté du fait."

Et, chose remarquable! C'était l'argument des républicains eux-mêmes lorsqu'ils soutenaient que les confédérés ne devaient pas être traités en belligérants: "Les Etats du Sud, disaient-ils, n'avaient pas le droit de se séparer; donc, en droit, ils ne sont pas sortis de l'Union; donc, ils sont des rebelles, non des belligérants."

En effet, les prémisses de ce raisonnement (laissant de côté la conclusion qui ne supporte pas l'examen) étaient rigoureusement vraies et seules pouvaient justifier la guerre; car si le Sud avait eu le droit de se séparer, la guerre eût été souverainement injuste; elle eût été une guerre d'oppression comparable aux invasions des barbares.

"C'est là, dit on, de la métaphysique." Sans doute, la morale et le droit sont de la métaphysique, comme cet appréciateur intime du bien et du mal: la conscience;—comme nos droits et nos devoirs, comme l'honneur et le patriotisme, comme le sentiment du vrai, du beau, du bien, comme tout ce qu'il y a de grand dans notre nature, de plus auguste et de plus sacré au monde. Détruisez cette métaphysique et vous nous ravalerez au niveau des bêtes brutes.

On dit encore: "Par le fait de leur rébellion, les Etats du Sud ont perdu leur autonomie, comme punition de leur crime." Etrange doctrine! après avoir nié le droit comme étant de la métaphysique on a la prétention de punir comme criminels des Etats, des corporations ou corps politiques, c'est-à-dire des êtres essentiellement métaphysiques: comme si des êtres de cette nature pouvaient commettre des crimes!

Ecoutons Blackstone dont l'autorité ne saurait être méconnue par des Américains, puisqu'il est, pour ainsi dire, la source de leur droit criminel: "Une corporation ne peut être partie à une action pour voies de fait, car elle ne peut ni battre ni être battue; elle ne peut commettre ni trahison ni félonie, ni aucun autre crime, comme corporation, bien que les membres qui la composent le puissent en leur qualité individuelle; par conséquent, une corporation n'est pas passible des pénalités à infliger aux traîtres ou félons, n'étant pas susceptible de peines corporelles, ni de forfaiture, ni de confiscation, ni d'*attainder* ou mort civile." (Liv. Ier, p. 476 et *passim*.)

Cela est évident. On peut punir les individus composant un corps politique, mais non le corps politique lui-même, parce que la loi pénale ne peut affecter que des personnes physiques. Ainsi, dans la matière qui nous occupe, on peut rechercher les auteurs, les fauteurs et les complices de la séparation ou de l'insurrection, et les punir suivant toute la rigueur des lois; mais les Etats, corps politiques, êtres de raison, ne peuvent être punis parce qu'ils ne peuvent commettre de crimes. La loi pénale ne saurait affecter que des personnes prises individuellement.

On dit enfin: "Le Sud s'est révolté, nous l'avons vaincu et, par les lois de la guerre, nous sommes devenus ses maîtres; nous pouvons donc en disposer suivant notre bon plaisir."

Cela aurait pu être vrai dans l'antiquité païenne où le vainqueur devenait le maître de ses ennemis vaincus et pouvait les tuer ou les réduire en esclavage; mais nous n'en sommes plus là. La règle maintenant admise par tous les publicistes et par toutes les nations civilisées, est que, pendant la guerre, on peut faire à son ennemi autant de mal qu'il est nécessaire pour le forcer à faire ce qui est juste, mais rien de plus. Et le but de la guerre obtenu, les choses doivent rentrer dans leur état normal.

Pendant la guerre civile, les républicains ont fait au Sud plus de mal qu'il n'était nécessaire d'en faire pour le retenir dans l'Union; ils ont décrété des confiscations iniques au mépris de la constitution; et non contents de cela, ils veulent encore les traiter comme les païens traitaient leurs ennemis vaincus! La postérité s'étonnera de voir de telles prétentions affichées au dix-neuvième siècle et en jugera les auteurs avec une juste sévérité.

On peut lire leur condamnation dans un de leurs auteurs dont l'ouvrage sur le droit des gens est justement considéré comme classique, Henry Wheaton dit, en effet: "En général, on peut établir en principe que les droits de la guerre, [illegible] se déterminent par l'objet de la guerre." (Wheaton, *International law*, p. 382.)

Par conséquent, puisque l'objet de la guerre était de forcer le Sud à rester dans l'Union, on devait, dès qu'il a déposé les armes et déclaré se soumettre, l'accueillir comme le père de famille accueillit l'enfant prodigue. En droit il est, et n'a jamais cessé d'être, dans l'Union, et l'on ne peut refuser d'admettre les représentants au Congrès sans une flagrante injustice. Il y a plus, ce refus transforme la majorité du Congrès en une oligarchie tyrannique; à proprement parler, il n'y a pas de Congrès, car le Congrès se compose des représentants de tous les Etats présents ou dûment appelés; donc, tout ce qu'il a fait depuis que les représentants du Sud ont été repoussés, est nul et sera annulé, et déclaré tel par les pouvoirs compétents.

Enfin le corps judiciaire, dont l'autorité est si grande en pareille matière, a toujours reconnu, ainsi que le pouvoir exécutif, que les Etats du Sud n'étaient point sortis de l'Union; car les cours des Etats-Unis siégeant [illegible] sions en 1863, n'ont cessé d'y siéger depuis et ont constamment siégé dans tous les Etats du Sud depuis la fin de la guerre.

Les républicains eux-mêmes savent bien que leurs prétentions ne sont pas fondées. Ainsi, après avoir adopté l'amendement à la constitution abolissant l'esclavage, ils l'ont envoyé *aux Etats*,—c'est-à-dire aux Etats du Sud comme aux Etats du Nord,—pour obtenir leur approbation: ce qui était une reconnaissance de leur autonomie comme Etats. Et ce n'est qu'avec l'approbation de huit Etats séparatistes du Sud que l'amendement a été adopté.

Le secrétaire d'Etat, en publiant l'adoption de cet amendement constitutionnel, à la date du 18 décembre 1865, disait: "L'Union se compose maintenant de trente six Etats; et vingt-sept de ces Etats ont adopté l'amendement, qui se trouve, par conséquent, approuvé par la majorité constitutionnelle des trois quarts des Etats et fait partie de la constitution."—Maintenant, en décomposant ce vote, on trouve seize Etats sans esclaves et onze Etats à esclaves,—dont huit avaient fait partie de la confédération du Sud; de sorte que si l'on retranchait le vote de ces huit Etats, l'amendement ne serait pas adopté, car le chiffre de vingt-sept Etats forme strictement les trois quarts (de trente-six) exigés par la constitution.

Plus tard encore, un autre amendement à la constitution a de même été soumis à leur approbation et n'a pas été adopté. On les reconnaît donc comme Etats faisant partie de l'Union; car les territoires n'ont jamais eu, aux termes de la constitution, à délibérer sur de pareilles matières.

Or, il est impossible que ces malheureux Etats soient et ne soient pas des Etats, suivant le caprice des républicains; il n'est pas possible qu'ils soient des Etats pour approuver ou rejeter des amendements à la constitution, et qu'ils ne soient pas des Etats quand il s'agit d'admettre leurs représentants au Congrès. A quelque point de vue que l'on se place pour examiner la question, on arrive toujours au même résultat: injustice et oppression de la part du prétendu Congrès.

V

Ainsi, les Etats du Sud étant, et n'ayant jamais, en droit, cessé d'être dans l'Union, le Congrès, en refusant d'admettre leurs représentants, commet un excès de pouvoir. Examinons maintenant, toujours au point de vue du droit constitutionnel, les conditions qu'il a l'étrange prétention d'imposer.

La première consiste à accorder d'emblée le droit de suffrage et tous les droits politiques aux affranchis.

Déclarer ceux qui auront et ceux qui n'auront pas le droit de suffrage dans chaque Etat de l'Union, est une matière qui n'a jamais été concédée au gouvernement fédéral et qui, par conséquent, est réservée aux Etats respectivement,—et cela est vrai, non-seulement pour les élections d'Etat, mais encore pour les élections congressionnelles.

Aux termes de la constitution, "la Chambre des représentants sera composée de membres choisis, tous les deux ans, par le peuple des divers Etats; et les électeurs, dans chaque Etat, auront les qualités requises pour élire les membres de la Chambre la plus nombreuse de la législature locale."

Et comme chaque Etat détermine souverainement quels sont ceux qui ont le droit de suffrage, et à quelles conditions, pour élire les représentants dans la législature, il s'en suit qu'il le détermine aussi pour l'élection des représentants au Congrès. Seulement, comme il est possible que l'Etat ait deux catégories d'électeurs, une pour l'assemblée la plus nombreuse (la Chambre des représentants de l'Etat, par exemple) et une autre pour l'assemblée la moins nombreuse (le Sénat d'Etat, par exemple) la constitution déclare que les électeurs de l'assemblée la plus nombreuse de l'Etat seront aussi les électeurs des membres de la Chambre des représentants au Congrès.

Les sénateurs des Etats-Unis sont élus par les législateurs de l'Etat, non par le peuple.

Si l'on contestait ce fait,—d'ailleurs de notoriété publique,—"que chaque Etat détermine souverainement quelles sont les qualités requises de ses électeurs," nous renverrions aux Commentaires sur la constitution de Story et de Kent, où l'on donne, en substance, les diverses conditions d'électorat adoptées par chaque Etat de l'Union, conditions fréquemment modifiées suivant les besoins, ou même suivant le caprice du peuple de chaque Etat, souverain juge de ce qui lui convient en cette matière.

Il est des Etats, par exemple, où l'étranger ne peut être électeur que deux ans après avoir été naturalisé; d'autres, où il peut voter de suite après sa naturalisation; il en est qui donnent le droit de suffrage aux étrangers non naturalisés; il en est qui exigent une contribution foncière; d'autres, un certain degré d'instruction; d'autres, le payement d'une contribution plus ou moins élevée, etc. Il en est peu, même dans les Etats du Nord et de l'Ouest, qui donnent le droit de suffrage aux nègres, et ceux qui le leur donnent, ne le font que depuis peu, et y mettent, presque tous, des conditions de propriété ou d'instruction, conditions auxquelles les électeurs blancs ne sont pas assujettis. Le temps de résidence dans l'Etat, avant d'être électeur, varie à l'infini, de sorte qu'on trouverait à peine, dans l'Union, deux Etats ayant les mêmes conditions d'électorat. Autrefois, presque tous les Etats exigeaient un cens électoral plus ou moins élevé; graduellement le cens disparaît ou tend à disparaître, mais avec des différences infinies et des fluctuations pour ainsi dire incessantes.

Les Etats sont, à juste titre, glorieux de faire partie intégrante de la grande république et de l'influence qu'elle exerce déjà dans le monde; ils regrettent,—la nature humaine est ainsi faite,—les portions de leur souveraineté qu'ils ont aliénées en adoptant la constitution fédérale actuelle, et ils tiennent d'autant plus à conserver intactes les portions de cette souveraineté qu'ils se sont réservées, au nombre desquelles est ce droit de déterminer souverainement à qui, et à quelles conditions, sera accordé le droit de suffrage,—droit dont ils ont toujours joui, car ils en jouissaient alors qu'ils n'étaient que colonies dépendantes de la couronne britannique.

Or, ce droit qu'ils ont toujours possédé sans conteste, ce droit qu'ils se sont réservé et que leur garantit la constitution, de l'aveu de tous les partis, on veut le leur enlever maintenant, au moyen d'une loi du Congrès, quoique ce soit une matière à laquelle le Congrès n'ait pas le droit de toucher! N'est-ce pas encore là une violation de la constitution? Et le Président n'a-t-il pas eu raison de frapper de son veto, malheureusement impuissant, une loi si clairement contraire aux principes les plus élémentaires du droit public américain?

C'est aux Etats seuls, individuellement, de s'occuper de cette mesure et de décider ce que l'intérêt public et l'intérêt de chacun d'eux leur commandent de faire. Le Congrès ne peut agir que dans la sphère d'action qui lui est tracée par la constitution: hors de ces limites—et c'est ici le cas—il commet, en agissant, une usurpation et ses actes sont, en droit, frappés de nullité.

Mais en supposant même que le Congrès eût le droit de traiter la question, la mesure serait encore inconstitutionnelle, comme constituant une législation partielle et partiale. La législation du Congrès doit être générale et s'appliquer également à tous les Etats. Or, ici, la mesure s'applique exclusivement aux Etats du Sud, quoique la plupart des Etats du Nord et de l'Ouest n'accordent pas le droit de suffrage aux affranchis. Et pourtant ils pourraient leur accorder ce droit sans inconvénient, puisque le nombre de ces affranchis y est peu considérable et que leur vote ne pourrait avoir, en aucun cas, d'influence sérieuse sur leurs élections; tandis qu'au Sud, où ils sont en très grand nombre et tout nouvellement affranchis, leur influence peut avoir des conséquences désastreuses.

On ne pourrait donc arriver régulièrement à ce résultat qu'en faisant adopter un nouvel amendement constitutionnel; mais comme il enlèverait aux Etats une partie notable de leur souveraineté réservée, et qu'il établirait un dangereux précédent, son adoption n'aurait probablement pas plus de chances au Nord qu'au Sud.

Le Verdict et la Presse de New-York.

Nous résumons rapidement les opinions de la presse sur le verdict qui, en maintenant M. Johnson à la Maison-Blanche, a exercé une si glaciale influence sur les plus chauds amis de M. Ben Wade.

Le *Herald*, après avoir constaté que l'*impeachment*, comme un vil reptile, s'est fait écraser dans le trou qu'il avait choisi pour refuge, reproche amèrement aux *managers* de n'avoir pas su profiter du seul moyen qui leur restât de racheter leur odieuse conduite et de faire croire à leurs partisans que, dans ce procès, ils se fussent laissé guider par leur conscience. Ce moyen, c'était, dès qu'ils ont vu le sort de l'article 11, de retirer toute l'accusation et d'avouer franchement qu'ils s'étaient trompés. Alors, peut-être eussent-ils sauvé à leur profit quelques bribes de l'estime publique; mais ils n'ont pas eu le courage moral de leur défaite; ils sont restés fidèles à leur politique tortueuse, et, par un nouveau et indigne subterfuge, ils ont prononcé encore un ajournement. Cette dernière iniquité a été le coup de grâce pour leur parti, le coup de pied de l'âne, ou, si l'on aime mieux, le coup du lapin.

Le *World*, tout à un sentiment de joie fort légitime, se laisse aller à quelques essais de statistique, couronnés par un calembour, heureusement intraduisible en français. Il s'exprime ainsi:

"Les sénateurs de la Californie, du New-Jersey, de New-York, de l'Ohio et de l'Oregon ont voté pour la condamnation, et les votes de ceux du Connecticut sont partagés. Or, les citoyens de ces Etats sont ouvertement hostiles au radicalisme et si ces citoyens avaient été convenablement représentés à la *Court of Impeachment*, le vote pour l'acquittement aurait été de 30 au lieu de 19, et le vote pour la condamnation de 24 au lieu de 35. Le parti radical, comme son principal organe dans cette ville, n'existe que grâce à de fausses apparences (*by misrepresentation*)."

Le *Times* est plus jovial encore. Il n'a plus désormais qu'une préoccupation, celle de savoir quel est définitivement le plus grand criminel dont puisse s'enorgueillir la grande république.

"Il n'est pas peu embarrassant, aujourd'hui, de savoir au juste quel est le grand criminel américain, le criminel sans second, le criminel incomparable. Depuis assez longtemps, tout le monde savait que c'était Andrew Johnson, sur la tête duquel Butler et Stevens avaient accumulé tous les crimes imaginables. Mais voilà qu'un beau jour Johnson est primé par Grimes. Grimes le parjure, le traître, le concessionnaire. On pouvait enfin espérer tenir le grand criminel demandé, mais, hélas! voici que Fessenden, Trumbull et Henderson sont dépeints comme des monstres plus hideux et plus criminels encore. Or, depuis hier, ces trois archi-coupables sont, à leur tour, relégués au second plan par M. Ross; cet excellent M. Ross qui, jusqu'à ce jour, passait pour le meilleur des hommes, le plus honorable des sénateurs, le plus consciencieux des chrétiens, il n'est aujourd'hui que l'incarnation du dernier des scélérats. A qui le tour demain?"

La *Tribune* est plus triste et moins résignée qu'elle ne veut en avoir l'air. Elle retourne comme à plaisir le fer dans la plaie et ne fait allusion à la dernière chance à laquelle les ennemis de la Constitution pourraient se raccrocher, que pour proclamer que l'honneur défend de tenter cette chance. Voici ses propres paroles:

"Allons!

"M. Johnson reste à la Maison Blanche. Le 11me article a été résolument, et judicieusement sans aucun doute, choisi comme l'article qui devait rallier le plus de voix. Lui tombé, tous tombent. Il peut exister des gens qui croiraient juste et prudent d'admettre les sénateurs des Etats reconstruits, et de donner l'appoint de leurs votes au verdict de culpabilité; mais nous ne pouvons leur donner notre assentiment. Il aurait pu être sage d'ajourner l'*impeachment* jusqu'à ce que ces Etats fussent représentés au Sénat; mais, puisque le procès a été commencé, nous ne pensons pas que de nouveaux sénateurs puissent être admis après l'audition des témoins et la clôture des débats."

Le *Journal of Commerce* pense que les *managers* se tiendront pour battus et contents, et que la plus vulgaire prudence les engagera à ne pas réveiller le chat qui dort et à ensevelir les dix articles restant dans le plus profond oubli.

La *Chronicle* de Washington sue l'amertume et inonde de ses sueurs MM. Fessedden, Grimes et Trumbull, qu'elle transperce des épithètes les plus meurtrières de la langue anglaise.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Les Gens Mal Elevés.

Le titre que nous venons d'écrire est celui d'un volume tout récemment publié, et dans lequel M. Arnould Frémy a réuni une série de piquantes études de mœurs contemporaines, d'abord éparpillées au vent du journalisme quotidien. L'ensemble porte le cachet d'une observation très fine; les détails abondent en traits ingénieux et souvent pleins de vérité. Il y a dans ce livre tous les éléments d'un code du savoir vivre, infiniment plus attrayant que les *traités ad hoc*; et plus d'un, parmi ceux qui le liront, pourrait profiter des leçons qu'il renferme, si jamais aucun de nous pouvait consentir à se reconnaître dans un miroir qui lui montre la silhouette d'un homme mal élevé.

M. Arnould Frémy, cependant, nous paraît beaucoup trop absolu quand il prétend nous donner la galerie de ses portraits comme une collection des types généraux de notre société. Il lui est arrivé, sous ce rapport, ce qui arrive aux peintres épris d'un coloris spécial ou captivés par l'étude exclusive de certains côtés de la physionomie humaine: il a fini par ne plus étudier et ne plus voir tout ce qui l'environne qu'au point de vue particulier dont il se préoccupait. C'est ainsi qu'il en est venu à formuler cette déclaration passablement arbitraire: que le siècle où nous vivons est celui des gens mal élevés.

Pour démontrer cet axiome peu flatteur, l'écrivain prend tour à tour à partie chaque classe, chaque catégorie sociale.

Voici, d'abord, à l'adresse de ceux qui se piquent d'allures démocratiques, et un peu aussi à l'adresse de ceux qui les redoutent outre mesure:

"Le démocrate doit être aussi bien élevé, et même beaucoup mieux élevé que l'aristocrate, s'il est possible. Plus une opinion est effrayante d'aspect et de renom, plus elle doit faire en sorte d'avoir pour elle l'éducation irréprochable. Que de gens viendraient à la démocratie, de cœur et de raison, s'ils n'en étaient éloignés instinctivement comme d'une opinion farouche, rébarbative, qui rudoie tout le monde, brouillée avec tous les prestiges de l'existence polie; enfin, tranchons le mot, une opinion de gens mal élevés! — Quoi de plus injuste! Mais il suffit de certains échantillons et de certains préjugés pour entraîner le sentiment public..."

Plus loin viennent les millionnaires:

"Jusqu'à quelle quantité de millions peut-on se flatter de rester un homme bien élevé? Est-ce jusqu'à un, deux, trois ou quatre? Est-ce au cinquième million seulement que l'on commence à perdre la tête, que l'on passe à l'état de demi-dieu, vivant dans un nuage d'encens perpétuel? Sans contredit, l'archi-millionnaire qui conserve la courtoisie, les manières avenantes, a beaucoup plus de mérite que personne, vu cette quantité prodigieuse de valets et de complaisants qui l'assiègent du matin au soir. On comprend que, dans des conditions pareilles, la politesse devienne tout à fait du luxe."

Les "gens sérieux" ne s'attendaient probablement guère à figurer dans une pareille galerie; ils y sont pourtant, et l'on ne peut nier que, pour certains, le portrait ne soit ressemblant:

"On range sous la dénomination générale d'*hommes sérieux* les hommes d'Etat, les hommes politiques, les ministres, les députés, les diplomates, les grands administrateurs, les présidents de conseils généraux, les directeurs de Compagnies industrielles et financières: aussi les chefs d'opinion, ceux qu'on appelle les *têtes de partis*: aussi les avocats, les médecins, les écrivains qui, par la solennité de leur réputation et de leur attitude, arrivent à passer au rang d'hommes sérieux.—Il est tout étonné de trouver autant de *mal élevés* dans ces diverses classes là, où se concentrent, généralement les mérites supérieurs, qui impliquent par conséquent, ce soi-disant, la politesse. — La vieille morgue hautaine de ceux qu'on appelait jadis les *grands* est souvent remplacée aujourd'hui par l'emphase de l'homme dit *sérieux*, de celui qui passe sa vie à se mirer dans sa haute importance administrative, politique, parlementaire, etc."

Avez-vous la passion des bêtes? Voici votre paquet:

"Ranger aussi parmi les faits d'incivilité intime la manie des animaux domestiques, que l'on est tout étonné de voir conserver autant d'empire sur des personnes qui passent cependant pour sociables et raisonnables: ainsi, les perroquets, les singes, les écureuils, les chats, les chiens surtout, que l'on n'arrivera jamais, quoi qu'on fasse, à introduire dans le monde des humains de bonne compagnie.

"Un chien, même le plus pur, le plus original, même gros comme la moitié du poing, représente toujours dans la vie une grosse impolitesse."

A votre tour, messieurs les fonctionnaires:

"Le bureaucrate de l'Etat, si souvent revêche et bourru derrière son grillage,—s'il était tout autre, cela diminuerait-il le chiffre de ses appointements à la fin du mois?"

Le souvenir des soirées auxquelles il a dansé et soupé ne désarme pas même M. Frémy à l'endroit des gens qui reçoivent:

"Recevoir! que de choses sous ce mot-là, qui paraît si simple et qui entraîne, dès qu'on l'examine d'un peu près, tant d'obligations et d'exigences!—Recevoir, c'est attirer son semblable chez soi pour lui être agréable, pour lui faire oublier un moment ses chagrins, ses soucis; tout au moins pour lui donner des plaisirs rares de complet équilibre dans les positions, c'est constater sur lui une supériorité marquée, et que tous les efforts de l'éducation ne parviennent pas toujours à pallier suffisamment.

"Aussi le résultat est double: à côté du bon sentiment, presque toujours la question d'amour-propre et de préséance.

"Que de gens reçoivent sans se douter de la très grave responsabilité qu'ils assument en accomplissant un acte qui réclame, sous sa forme mécanique et routinière, tant de qualités, de goût, de politesse, aussi de cœur!

"Il est peu de chapitres de la vie où l'on ait plus d'occasions de se heurter contre les écueils de la mauvaise éducation."

Enfin, voici, pour le bouquet, une philippique dans toutes les règles contre les spectateurs malappris: la nomenclature est longue; elle comprend:

"Celui qui, pendant tout un spectacle, mâchonne obstinément un cure-dents, relique de son dîner;

"Celui qui bat la mesure avec son pied pendant que l'orchestre joue: haute inconvenance compliquée de haut vandalisme musical;

"Celui qui fredonne les airs pendant que les chanteurs chantent;

"Celui qui occupe non pas seulement sa stalle, mais aussi celle de ses deux voisins, avec ses épaules et ses coudes qu'il étale de son mieux;

"Celui qui, posant ses deux pieds sur le dossier de la stalle derrière laquelle il est assis, fait danser, en se dandinant, tout un rang de l'orchestre;

"Celui qui se mouche à haute voix au milieu d'une tirade pathétique ou d'un duo d'amour;

"Celui qui affecte de tourner le dos aux acteurs et de bâiller outrageusement pour protester contre une pièce qui peut n'être pas de son goût, mais qui peut fort bien être celui du public;

"Comme aussi, de sortir du spectacle avant la fin: certaines personnes regardent comme de très bon ton de se lever avant tout le monde: la simple raison ne voit là qu'une double inconvenance, pour les acteurs et pour le public."

Il y a encore à lire, dans ce même chapitre, une véhémente sortie contre les gens qui dérangent leurs voisins de l'orchestre, sans demander pardon. Il faut que, le soir où il a écrit cette page à l'emporte-pièce, l'auteur ait été en contact avec quelque plantureux spectateur sans gêne, qui l'aura aplati au passage ou lui aura meurtri les pieds sans crier gare.

A côté des portraits à la plume et des coups de boutoir, viennent les axiomes qui, pour la plupart, portent très juste dans leur concision. Nous citons au hasard:

"La mauvaise éducation est le châtiment des familles qui ne vivent que dans leur cercle, comme les *clans* de l'égoïsme, sans s'inquiéter du reste du monde.

"Les familles qui ne savent être aimables et sociables que pour elles seules ne méritent ni leur union ni leur bonheur.

"... Un dîner ne peut être la fête de l'estomac qu'à la condition d'être en même temps la fête du cœur.

"On ne dîne vraiment bien que chez ceux qui vous aiment.

"L'intimité n'est autre chose que la réciprocité, l'égalité; ce sont là, de quelque façon qu'on tourne les choses, ses seules bases raisonnables et vraies...

"... Comment ne m'imposerait-on pas la politesse dans l'amitié! Elle est obligatoire même en amour.

"... Ce qu'on appelle l'*entre gens*, ce grand ressort de la vie pratique, frise presque toujours le vulgaire."

ÉLECTIONS EN FRANCE.

Nous lisons dans la *Patrie* du 5 mai:

Le résultat des élections qui ont eu lieu, hier, dans la Seine-Inférieure, la Dordogne et le Tarn est aujourd'hui connu.

Voici les chiffres transmis par le télégraphe:

SEINE INFÉRIEURE (3e circonscription).

Inscrits, 34,229. — Votants, 25,544.

M. Corneille (candidat officiel)	16,751
M. Desseylle	8,738
Voix perdues	65

DORDOGNE (4e circonscription).

M. de Bosredon (candidat officiel)	17,327
M. de Maleville	10,134
Voix perdues	184

Votants: 27,647.

TARN (1re circonscription).

Inscrits, 40,211.—Votants, 29,958.

M. Gangnan (candidat officiel)	13,774
M. Dessaes	6,639
M. Gorsse, &c.	9,354
Voix perdues	101

Il y a ballottage. Un second tour de scrutin doit avoir lieu.

— Nous recevons de la Martinique, le 12 avril, des lettres particulières dont voici le résumé:

Le gouverneur était de retour d'une tournée d'inspection dans les districts du Nord, où sa présence avait produit une vive impression. On venait d'expérimenter, avec l'aide de l'administration, de nouveaux procédés de manipulation pour la canne à sucre, et ces essais avaient été couronnés de succès. Pendant le dernier semestre, les relations commerciales entre la colonie et les Etats-Unis d'Amérique avaient augmenté.

PAR LE TELEGRAPHE.
DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de Washington.

La Compagnie du Télégraphe de l'Ouest.

Toute Communication de Télégrammes est interdite.

Les Commissaires d'Impeachment devront s'en passer.

Souscription pour le Président Johnson à New-York.

Nouvelles d'Europe.

Prompte Evacuation de l'Abyssinie par les Anglais.

Le Pape demande 1.000 Recrues aux Evêques des Etats-Unis.

Nouvelles européennes.

Stockholm, 23—L'organe du gouvernement dit que la Suède doit protester contre le jugement de la Cour Suprême des Etats-Unis dans l'affaire de la barque anglaise Springbook comme un mauvais précédent en droit maritime.

Londres, 23.—Des avis du général Napier, du 5 mai disent que l'arrière-garde de l'armée était à Ashargo et que l'avant-garde était arrivée à la mer. L'infanterie indigène était embarquée. Le pays sera bientôt évacué.

Londres, 23 — Le Pape invite les évêques catholiques des Etats-Unis à envoyer 1000 recrues aux armées papales.

Berlin, 23—La diète du Zollverein s'est ajournée.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 23—Il y a eu un grand orage ici hier toute la journée. Grand dégât pour les maisons et les récoltes. On a ramassé des épaves sur la côte et sur le golfe. Aujourd'hui, le temps est orageux et il a plu beaucoup. Baromètre variable.

Nouvelles de Washington.

Washington, 23—Le Comité Exécutif de la compagnie du Télégraphe de l'Union de l'Ouest a envoyé aux opérateurs l'ordre de ne plus remettre de télégrammes aux commissaires de l'*Impeachment*. Les télégrammes obtenus ainsi, ont été fournis par malentendu.

Washington, 23—La Chambre a été appelée à l'ordre et s'est ajournée immédiatement.

Les deux Chambres se réunissent lundi.

Le revenu de l'intérieur a reçu pour la semaine $3,204,000.

Le 1er juin, le département du trésor sera prêt à convertir les 7-30, dûs les 15 juin et juillet 1868, en 5-20; ces bons porteront intérêt à partir du 1er juillet.

Washington, 23.—L'enquête des commissaires montre qu'une somme de $100,000 a été souscrite à New-York pour le président Johnson. Il doit avoir $100,000 s'il est déclaré coupable et $50,000 pour les frais s'il est acquitté.

Nouvelles diverses.

Galveston, 23—Il y a eu une tempête désastreuse de grêle à San Antonio et dans le voisinage, le 19 au soir. La grêle est tombée pendant une demi-heure, au grand détriment des bâtisses, des récoltes, des fruits, des jardins, etc. Le dégât est porté à $500,000. On dit que plusieurs personnes ont péri.

H. B. Hill a été grièvement blessé d'un coup de feu tiré sur lui par J. N. Stowe.

Le capitaine Randall, agent spécial du Trésor, va au Nord par le steamer Josephine.

Les dernières nouvelles du Mexique annoncent que Quiroga envahissait le Nueva Leon, dans un but révolutionnaire.

Le général Bosque, agent de Santa-Anna, est encore à Brownsville.

Le juge Black plaide l'affaire du pont devant le juge Watrous.

Galveston, 23—Le *Bulletin* dit que le secrétaire d'un Sénateur votant pour l'acquittement a écrit à un grand marchand de whisky ici, que la clique avait contribué financièrement à l'acquittement de M. Johnson.

Fort Monroe, 23. Une tempête de l'est règne en ce moment.

Albany, 23—L'assemblée générale des Presbytériens (ancienne école) s'est réunie aujourd'hui. Le Rév. Joseph Williams (c), du presbytère de Knox de Georgie, a été admis à prendre un siège.

Baltimore, 23—Le Rév Jno. A. Lyon, âgé de 67 ans, depuis 40 ans ministre; et le fondateur de l'église Méthodiste allemande en Amérique, est mort.

Augusta, 23—Des dépêches de Lake City (Floride), disent qu'il y a quelques jours, près de deux acres de terre sur une ferme dans le comté de Hamilton se sont abaissés tout à coup à une profondeur de cinquante pieds de la surface. La terre environnante se remplissant d'eau et submergeant le faîte des plus grands arbres. L'affaissement continue et s'étend maintenant sur quatre arpents. Les cours d'eau se perdent dans les terres voisines et se frayent une issue de cette manière. Ces choses-là, ont été vues par occasion, mais jamais on n'avait vu un affaissement si étendu et si profond.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 23—Pas d'arrivages. Parti, le steamer Harlan.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 23 —La rivière baisse rapidement. Temps clair et frais.

Marché de la Havane.

La Havane, 23 — Cours du sucre, incertain. 7 1/2 à 8 du 10 à 12, de 8 3/4 à 10 du 15 à 20. Muscovado inactif aux dernières cotes. Melasse ferme. Fret légèrement en baisse. Graisse 19. Bois de pin blanc 18 à 20 et 23 à 24 pour bois gras. Pommes de terre 5 à 6.

Marchés américains.

New-York, 23 au soir—Coton ferme et en bonne demande. Vendu aujourd'hui, 680 balles. Middling, à 30 1/2 à 31. Pas de vendeurs à la clôture au-dessous de 31. Farine lourde et sans changement. Or, 139 3/4. Fonds publics, fermes.

New-York, 23, au soir.—Argent facile à 5 et 6, pour prêts sur demande. L'état des banques accuse une diminution de $343,000 dans les prêts; de $162,000 dans les espèces; de $10,000 dans la circulation; une augmentation de $1,124,000 dans les dépôts; de $4,619,000 dans les legal tenders. Balance au Trésor: $102,500,000.

Charleston, 23. — Coton calme; 30 pour le middling. Vendu 140 balles. Reçu 391. Exporté 27 pour le cabotage.

Charleston, 23.—Le général Canby a lancé ce matin un ordre ajournant les élections municipales dans la Caroline du Sud.

Savannah, 23.—Coton ferme. Pas de vente. Middling 30 à 30 1/2. Reçu 226 balles. Exporté 1235.

Louisville, 23.—Vendu 97 boucauts de tabac de 6 à 16. Farine superfine 8. Maïs 94. Avoine 83. Graisse 18 3/4. Coton 28 à 28 1/2.

Cincinnati, 23. — Farine et blé sans changement. Maïs 88. Porc 28 50. Côtes 14 3/4. Bacon ferme. Epaules 14. Graisse 18 3/4. Beurre 35. Pommes 5 à 6.

St Louis, 23.—Tabac 6 à 16. Farine inactive, à 7 25. Mess Porc 29. Bacon nominal.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Baltimore, 23—La conférence presbytérienne, répondant à une invitation pour tenir la prochaine conférence à Louisville, a passé des résolutions déclarant qu'il était inexpédient de tenir des conférences hors de sa propre juridiction. La prochaine réunion aura lieu à Mobile.

Washington, 23—Pomeroy nie avoir aucune connaissance de la lettre de Cooper.

Liverpool, 23, midi—Coton ferme.

Paris, 23—L'encaisse de la Banque de France a augmenté de 18 millions.

New York, 23—Or, 139 3/4. Coton ferme. Mid. upl. 30 1/2 à 31.

Cincinnati, 23—Des voleurs ont saisi une machine, entre Louisville et Cincinnati, et détachant le char de l'Express ont laissé le reste du train.

Ils ont mis dehors le messager de l'Express et ont volé trois coffres. La perte est inconnue. La machine a été trouvée abandonnée sur la voie, le lendemain matin.

San Francisco, 23—On croit que la récolte prochaine de froment dans l'Oregon sera immense.

On rapporte que le schooner Grow a fait naufrage sur la passe de Puget, et que l'équipage a été capturé et massacré par les Indiens.

Washington, 23—En réponse à une sérénade, le général Grant a dit: Messieurs, étant entièrement étranger au maniement de la parole en public, et n'ayant aucun désir de cultiver cette *puissance*, (on rit) il m'est impossible de trouver un langage convenable pour vous remercier.

Tout ce que je puis dire, c'est que à quelque position que je sois appelé par votre volonté, je m'efforcerai de remplir mes devoirs avec fidélité. De l'honnêteté de mon but et de ma rectitude dans l'accomplissement de mes devoirs publics, vous pouvez en juger par vous-mêmes, en vous référant à mon passé.

— D'après les lettres de Lima, du 27 mars, la fièvre jaune continue à désoler le Pérou. La mortalité est de vingt à trente personnes par jour au Callao et à Lima; elle a été seulement d'une centaine depuis le commencement de l'épidémie.

Au Callao, il meurt 50 0/0 des personnes atteintes, tandis qu'à Lima, la proportion n'est que de 10 0/0.

L'épidémie s'est ainsi déclarée à Huacho et à Pisco; ce dernier port qui, selon le décret d'Arequipa, devait être réduit à la classe de port secondaire, a été reconnu port major, ouvert aux navires de toutes les nations, par un décret spécial.

On ne connaît pas le nombre des marins morts sur les navires et dont les corps ont été jetés à la mer.

LES RÉCOLTES EN FRANCE.—Le *Journal d'Agriculture progressive* publie les nouvelles suivantes des récoltes:

"Les avis qui nous ont été adressés cette semaine sont beaucoup plus satisfaisants; sous l'influence salutaire des ondées de pluies alternant avec le soleil, les blés ont repris bonne mine et tels champs qui semblaient nus, il y a huit jours, présentent aujourd'hui de beaux tapis de verdure.

"Dans le rayon de Paris et dans le centre, les terres sont suffisamment mouillées, on ne demande maintenant que de la chaleur; mais on se plaint toujours de la sécheresse dans le Var, les Bouches-du-Rhône et l'Ardèche.

"Les nouvelles des vignobles sont aussi meilleures; comme nous le supposions, la gelée a fait moins de mal qu'on ne l'a craint de prime abord et la perte sur la généralité sera peu sensible; toutefois, nous avons encore une mauvaise quinzaine à passer, la lune rousse peut encore faire des siennes. Ce ne sera donc guère que dans une quinzaine de jours qu'on pourra se prononcer."

MADAME ALICE URBAN. — Tous ceux qui ont applaudi ici aux premiers pas dans la carrière artistique de mademoiselle Fleury, devenue depuis madame Urban, seront heureux d'apprendre qu'elle vient de débuter avec succès, comme cantatrice lyrique au théâtre Canobbiano, à Milan. Madame Urban a eu pour premier professeur M. G. Curto qui ne s'était pas trompé en prédisant à sa jeune élève un avenir artistique si elle voulait développer par l'étude les moyens vocaux qu'elle tenait de la nature.

L'Ami des Artistes, journal publié à Milan, rend compte des débuts de notre jeune compatriote, débuts qui ont eu lieu le 21 avril dans l'opéra de Donizetti, *Lucrèce Borgia*. Madame Urban y chantait le rôle dramatique de Lucrèce. Les autres artistes qui chantaient dans cet ouvrage étaient Madame Baroffio, contralto; MM. Perotti, ténor; Proni, bariton; et de Giovanni, basse. Voici le compte-rendu de notre confrère italien:

Mme Alice Urban, a été une Borgia pleine d'âme et de vie, et elle s'est montrée si expressive qu'elle n'avait pas l'air d'une débutante qui pour la première fois faisait son apparition sur la scène, mais bien d'une artiste connaissant depuis longtemps déjà son public. Sa voix est un mezzo soprano limité, bien timbrée, mais douce, sympathique, homogène et délicate. Son chant ne pourrait pas être mieux rompu aux difficultés et aux fioritures par lesquelles elle a forcé plusieurs fois le public à l'applaudir et à la rappeler, soit seule soit avec les autres artistes. Enfin Mme Alice Urban a obtenu un très beau succès et elle laisse espérer qu'on la verra parcourir bien vite une carrière très brillante.

Des lettres particulières reçues hier annoncent que du 21 au 30 avril, Mme Urban a chanté cinq fois le rôle de Lucrèce avec un succès toujours croissant.

VENTES D'IMMEUBLES PAR LE SHÉRIF. — Voici le montant des ventes d'immeubles faites par le shérif, pendant la quinzaine qui a expiré le 23 mai:

Deux terrains, mesurant chacun 31 pieds, 7 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes, entre Salcedo et Gayoso, l'un forme l'angle, avec bâtisses et améliorations, à Louisa et Angèle Malard, pour du comptant $1,375 00

Un terrain mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds de profondeur, entre Dauphine et Bourgogne, avec bâtisses, etc., à P. F. Nouvet, pour du comptant 2,730 00

Un terrain mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 126 pieds 11 pouces et 9 lignes, entre St Denis et Dryades, avec améliorations, à Sarah Anne Hill, pour du comptant....$500 00

Un terrain irrégulier, mesurant 26 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Nayades, sur 135 pieds 3 pouces 4 lignes environ, avec bâtisses et améliorations et actions, de la banque des Citoyens, à Victor Conand, à terme $5,050.

Deux terrains contigus, mesurant chacun 37 pieds 11 pouces de face à la rue Joséphine sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes, entre les Levée et Rousseau, avec bâtisses et améliorations, à Charles Lauer, à 12 mois de crédit....$2,880 00

Un terrain mesurant 60 pieds de face aux rues des Remparts et du Bassin, entre St-Louis et Toulouse, sur 120 pieds d'une rue à l'autre, avec les bâtisses et occupées par l'école publique, à Edmond Murphy, pour du comptant $9,450 00

Total....$21,985 00.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—23 Mai.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	70 degrés
Midi	77 "
3 heures P. M.	80 "
6 heures P. M.	79 "

LA DERNIÈRE ÉLECTION.—Le bureau des enregistreurs ayant demandé au général Buchanan une copie du résultat de la dernière élection, afin de la promulguer, le général a répondu qu'il se réservait ce droit et qu'il ferait connaître le résultat aussitôt que l'autre bureau—le bureau d'officiers nommé par lui—aurait complété les compilations des retours, ce qui aura lieu, espère-t-il, dans quelques jours, très probablement vers le 26 ou le 27.

AFFAIRE MANSFIELD—Cette affaire a été appelée, hier, devant le commissaire Weller. La première question a été de savoir si l'audition des témoins aurait lieu devant le commissaire ou devant le grand juri, qui est maintenant en session.

M. Stone, pour la défense, soutient cette dernière opinion. La poursuite soutient que les témoins sont prêts et que l'affaire doit suivre son cours. La loi commune d'Angleterre est que le magistrat qui envoie en prison reçoive les témoignages. Du reste, les témoins pour la défense ne sont pas ici, dit M. Stewart et c'est ce que j'avais prévu. Tout l'objet de la défense semble donc être de renvoyer l'affaire de semaine en semaine, ce qu'un honnête homme ne ferait pas.

M. Roselius dit que la loi ne requiert jamais qu'une mesure soit prise, excepté quand elle doit conduire à un bon résultat pour la justice. C'est le devoir du commissaire de voir s'il y a cause pour renvoyer l'accusé devant le Grand Juri. Le prévenu est prêt à aller devant le Grand Juri qui siège maintenant, et il est évident qu'il n'y avait que cela à faire dès le principe.

Le Grand Juri est une inquisition secrète, dont l'objet est de protéger les citoyens contre les poursuites perfides.

Après une suspension, le commissaire Weller annonce la décision suivante:

L'objet de cette enquête est de savoir si ou non il y a une raison probable de croire que le prisonnier a commis le crime dont il est accusé. Si, après instruction, le commissaire pense que les témoignages sont suffisants, c'est son devoir de le mettre en détention ou sous caution pour qu'il réponde à l'accusation devant la Cour de district des Etats-Unis.

Devant ce tribunal, en présence du grand jury, les témoins de la part du gouvernement doivent être entendus.

Le grand juri est en session dans une salle voisine et le commissaire ne doute pas que l'avocat de district, conformément à son devoir, n'envoie immédiatement tous les témoins devant le grand juri. Le commissaire ne recule pas devant son devoir, mais il ne pense pas qu'il doive être le greffier du grand juri quand ce Corps est en session.

La loi, non plus, ne lui impose pas le devoir de *mettre l'affaire au vent* pour assouvir l'appétit morbide du public. Il fera maintenant tout ce qu'il pourra; et le plus qu'il puisse faire, après une pleine investigation, c'est de renvoyer l'affaire au grand juri par l'intermédiaire de l'avocat de district.

Quelques remarques ayant été faites sur ce que le défendeur, depuis son arrestation, n'a pas été détenu à la geôle, le commissaire juge à propos de dire qu'il n'a aucun droit de s'informer de l'endroit où le marshall des Etats-Unis met et garde ses prisonniers, dans une maison de résidence ou dans une prison publique. Il est parfaitement indifférent pour le commissaire que le prévenu ait été mis ici ou là, depuis son arrestation.

Le commissaire, en renvoyant l'affaire à lundi, annonce qu'il rendra sa décision ce jour là.

INCENDIE. — Hier matin, entre minuit et une heure, le feu a pris dans une maison en bois, rue Banks, entre Galvez et Tonti, et appartenant à M. C. Thomas. La bâtisse a été détruite avec tout ce qu'elle contenait. La cause du feu a été accidentelle.

UNE VOLEUSE. — Kate O'Neil a été arrêtée hier dans le Quatrième District, sur l'accusation d'avoir volé un cheval, un wagon et des harnais.

CHARS DE VILLE.—La Compagnie d'Orléans a acheté 12 chars de la Compagnie de Carrollton pour $13,880. Ils feront probablement partie du matériel roulant qui sera mis en opération le 1er juillet prochain, partant de l'intersection des rues Canal et Dauphine. La Compagnie ne s'endort pas.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — Joshua Burnett, coupable de vol, a été condamné à 9 mois de travaux forcés.

A. Campbell a été condamné pour vol, à 18 mois de la même peine.

Pour vol, John Walter a été condamné à 6 mois de travaux forcés; et Larkin, pour 6 mois, pour une offense semblable.

Josephine Raysor, pour avoir recelé des objets volés, a été condamnée à trois mois de prison.

COUR DU RECORDER GASTINEL. — Thos. Benton, à l'amende, pour avoir couché sur la Levée.

Cath. Mahon et Mrs Bell, autrefois la comtesse de Cork, rue Bourgogne, pour violation de l'ordonnance 556, ont été condamnées à 30 jours de Workhouse.

James Johnson (c), pour avoir volé du vieux fer, passera 30 jours dans le même établissement.

Pour la même offense, Wm. Alexander (c), et Henry Taylor (c), y passeront 15 jours.

Mme Wilson, 69, rue Dauphine, pour avoir insulté M. Fr Ricks dans son magasin, au coin des rues Dauphine et Bienville, a donné une caution de $250 pour garantir sa comparution devant la Cour.

Auguste Philipson, l'homme qui avait, en avril dernier, employé des petits garçons avec des ordres contrefaits de laitiers, boulangers et bouchers, à collecter des comptes qui leur étaient dûs, a été arrêté. Il est accusé d'avoir exercé encore la même industrie. Il a été reconnu par un des petits garçons qui étaient à ses gages.

Emma Wilson (c) et Martha Carter (c) accusées d'avoir assailli et blessé Anny Johnson (c) ont été renvoyées devant la 1ère Cour de District. Ce sont toutes des nymphes du pavé de la rue Bourgogne qui ne pourra jamais être évacuée par ces dames.

—Mgr Labastida, archevêque de Mexico, vient d'arriver à Marseille.

—On lit dans le *Moniteur*:

Par décret du pouvoir exécutif au Venezuela, en date du 9 mars dernier, la côte de Barcelona, depuis l'embouchure de la rivière d'Uchire jusqu'à la pointe de Conoma, est déclarée en état de blocus.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 23 mai.

Le marché monétaire est dans le même état. Dans les rues, le taux de l'intérêt est de 1, 1 1/4 et 1 1/2 par mois suivant les garanties. Les billets hypothécaires se font à 10, 11, 12, 13 et 15.

L'or a ouvert à 140 1/2 (139 3/4 à New York). On en a très peu vendu et il a clos à 140 1/2 à 140 3/4. Les transactions embrassent: $5000 et $4000 à 140 1/4; $2500 à 140 3/8; $5000, $9000 et $8000 (cette dernière somme en deux lots égaux) à 140 1/2; $7000 et 9000 à 140 5/8.—Une vente de $500 en demi-piastres américaines a eu lieu à 136 1/2. Cette monnaie et cotée à 1 35 1/2 à 136 1/2, les piastres mexicaines à 143 1/2 à 143 3/4 en monnaie courante et 2 à 2 1/2 de prime en or.

Nous avons remarqué fort peu d'animation dans le change étranger. Les offres ont été rares et la demande modérée. 2000 livres de banque se sont vendues à 154 et 600 dito à 154 3/4; 10,000 francs en change de commerce de premier ordre à 3.66 1/4, 60,000 No 1 à 3.67 1/4, une petite somme de banque à 3 65 et 15,000 de banque à 5 12 1/2 en or—Le sterling peut être côté à 152 3/4 à 153 1/4 et 153 1/2 le connaissement No 1 et clear, 154 à 154 1/2 et 154 3/4 le change de banque; le change sur France, à 3.65, 3.70 à 3.67 1/2 le premier et 3 65 le second.

Les billets de ville ont été beaucoup plus fermes aujourd'hui, mais il s'en est peu vendu. $1000 et $2000 ont changé de mains à 37 1/4 d'escompte, $2500 et $3000 à 37 1/2. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 38 à 40 et vendu à 37 à 37 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Samedi soir, 23 mai 1868.

COTON—Le marché a été aujourd'hui dans un calme plat presque complet. Les dépêches de Liverpool et de New York—lesquelles ont annoncé que ces deux marchés étaient plus fermes et plus stables—ont porté les facteurs à adhérer plus fortement encore à leurs vues; en effet, plusieurs d'entre eux ont couvert leurs échantillons ne voulant pas vendre à moins de prix haussés, prix que les acheteurs n'ont pas voulu donner. Conséquemment, les transactions se sont bornées à 150 balles en divers lots. A la clôture, nos cotes étaient les mêmes et nous les reproduisons comme suit: 27 à 27½ cts pour le good ordinary, 28 à 28½ pour le low middling et 29 à 29½ cents pour le middling.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15956
Reçu aujourd'hui	101	
" précédemment	651096	
Cotons avariés, épars, &c, &c.	3237	
		654430
		669692
Expédié aujourd'hui	1605	
" précédemment	638646	646351
Stock en mains		29441

Les expéditions de coton, aujourd'hui, ont embrassé 1372 balles pour Liverpool et 133 pr New York.

SUCRE ET MELASSE—Le marché continue à être calme, mais le stock en mains est faible et les prix sont fermes et sans changements. Les grades de sucre de Cuba—grades propres au débit des épiciers—sont cotés à 12 à 15 c la liv.

Le peu de sucre de la Louisiane qui se trouve sur le marché se vend en détail à 14½ c la livre de fair, 15¼ à 15¾ c pour le prime, 16 à 16½ c pour le jaune clarifié et 16 ¾ à 17 c pour le blanc. Nous n'avons à rapporter aucune vente de mélasse. L'article est coté par chargements 48 à 55 c le gallon. Stock faible.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Kellogg ayant à sa remorque plusieurs barges de St Louis est arrivé ici hier matin.

FARINE—Le marché a été inactif aujourd'hui et les prix irréguliers et sans fixité. Les ventes se sont bornées 1500 barils, dont 50 de double extra à $9 75, 150 de d'extra de choix $14 25, 114 à $14 50, 50 à $14 25, 300 d'extra et 500 double extra & des conditions privées, 26 et 190 de superfine à $9 et 56 de triple extra à $12 60 le baril. Hier soir—mais on ne l'avait pas rapporté, 300, 400 et 500 barils de triple extra à $10. La double extra est cotée à $9 50 le baril.

FOIN—Un lot de 150 balles de prime Ohio s'est vendu à $30 le tonneau.

COUR DE DISTRICT DE JEFFERSON.

Dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre Joseph Dolese, accusé de parjure, devant la Cour de District de la paroisse de Jefferson, à Carrollton, le juri, dans un verdict bien juste, rendu le 21 mai, a déclaré que l'accusé était parfaitement innocent.

Le caractère de monsieur Dolese, comme honnête homme, a été prouvé de la manière la plus complète et satisfaisante par les citoyens les plus respectables de la ville de Jefferson.

Les avocats de monsieur Dolese étaient le juge Cazabat et W. T. Scott. 14 mai—1f

Décédé, vendredi matin, 22 mai 1868, à 6 heures, après une longue et douloureuse maladie, SOLOMON AUDLER, âgé de 63 ans, né à New-York et habitant cette ville depuis 40 ans.

Décédée, le 3 mars 1868, Mme C. GARCIA, à l'âge de 52 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de son gendre, M. E. Boisseau, rue Laharpe, entre les rues Johnson et Galvez, Troisième District.

Décédée hier à minuit, à l'âge de 5 mois, JULIA RIELH, fille de Baptiste Rielh, et de Sophie Tiemerman, son épouse. Les amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de l'encoignure St-Philippe et Remparts.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi, 27, à 8 heures du matin, à l'Eglise St. Maurice, près du Couvent des Ursulines, pour le repos de l'âme de feue dame ABBA. Les amis et connaissances de son fils sont invités à y assister. 24 mai—2f

$100,000
DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché,

AU BUREAU DE CHANGE

De J. BRETTE,

6......RUE ST-CHARLES......6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouteries.

Ouvert de 7 HEURES du matin à 9 HEURES du soir. 26 avril—2mPP

NATTES CANTON.

ELKIN & CO.,

Entrepôt de Tapis et de Toiles Cirées,

Rue Carondelet, No. 3.

Reçu tout récemment,

Nattes blanches,
à carreaux
et fantaisie,

De première qualité, à vendre à bas prix.

Un assortiment complet de tapis, toiles cirées et stores constamment en magasin. 23 mai 1m

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Les membres composant la Resp∴ L∴ Progrès No. 32 sous la juridiction du Sup∴ Conseil des 33mes pour l'Etat de la Louisiane, sont notifiés qu'une séance extraordinaire aura lieu AUJOURD'HUI, à onze heures précises, au nouveau Temp∴ Maç∴

La plus grande ponctualité est requise, attendu que des affaires de la plus haute importance seront soumises à la considération de l'At∴

Par mandement du Vén∴ ARTHUR NOEL, M.∴ M.∴
24 mai—1 Secrétaire.

CONCLAVE ETNA No. 13—S. W. M.

DEGRÉ D'INITIATION, MARDI SOIR, 26 mai, à sept heures et demie.

Les frères des autres Con laves sont fraternellement invités à assister à la séance.

WM. E. FITZGERALD, Chef.
Louis A. Richards, Scribe. 23 mai—24,26

Grande vente pour clôture.

Un des plus grands stocks de marchandises sèches.

VENTE SANS EGARD AUX PRIX COUTANTS.

Le seul magasin où l'on puisse faire d'excellents marchés est celui de

M. REIMAN,

No 158......RUE DU CANAL......No 158.

LES prix y sont ce que les circonstances actuelles exigent qu'ils soient et quiconque a un peu d'argent peut y trouver ce dont il a besoin.

Couvre pieds en piqué blanc, français, $2, valant $5.	
Coton blanc et coton écru	10 "
Châles barège 7/4	75 "
Percales imprimées	20 "
Etoffes à robes	15 à 25 cents
Mouchoirs toile	10 "
" toile, ourlés	25 "
Rideaux en dentelle $3 la paire.	
Mousseline en son, 8/4, à châles	75 "
Linons imprimés	15 "
Grenadines brodées, 4/4	15 "
Les meilleurs chaussons anglais	$5 00 la douz
Corsets	75 cents.
Cols, dernier genre, pour dames	5 "
Malakoffs à 40 ressorts, nouveau genre	75 "
Damas fil, de table	40 "
Linon toiles imprimées	25 "
Toile, 10/4, à draps	$1 00 "

1 0 0 châles, nouveau genre, en dentelle, à un sacrifice,
Cols en véritable dentelle 25 à....35 cents
3 000 parapluies et parasols,
10,000 moustiquaires de toutes espèces, au prix coûtant.
500 pièces huck à serviettes, 15 cents la yarde,
Coton, 4/4, à draps, 45 cents,
Nan-one, mousselines suisses, mull, jaconats, mousselines suisses mouchetées et brodées batiste, gingas et coutils fil, tweeds, casimirs, jeans, draps, piqués, toile d'Irlande et de France, 4/4 à 12/4 de large, coton blanc et coton écru 3/4 à 12/4 de large; bonneteries, françaises, anglaises et allemandes, couvertures, flanelles, chemises et chemises de peau.
24mai—1 M. REIMAN.

Baie Saint-Louis.

MME VEUVE J. W JOHNSON a l'honneur de prévenir le public et les familles qui l'ont honorée de leur patronage l'été dernier, que sa pension sera ouverte le 1er juin à la Baie St Louis. La table, l'ameublement et les bains ne laissent rien à désirer. 24mai—3

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
GRANDE BAISSE DE PRIX.

LES soussignés offrent une grande quantité de BOIS DE CYPRE et de PIN, à bon marché. Visitez leur cour, rue de la Levée, entre Pologne et Couvent, sous le nom de JACKSON SAW MILL, 3me District.
24 mai—1m PITALUQUE & CAMBAZ.

A Vendre.

UN FONDS DE MAGASIN DE TEINTURERIE avec toutes les installations pour la teinture et pour l'apprêtage.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux même, encoignure St Louis et Villeré. On prie les personnes qui ont des effets dans ce magasin de venir les retirer dans le délai de dix jours à partir de cette date, 24 mai 1868.
24 mai—3f

AVIS IMPORTANT.
Prix réduits pour mettre les articles à la portée de tous.

LEVI & NAVRA,

No 171 de la rue Poydras, et 174 de la rue du Canal,

ONT réduit les prix de leur grand assortiment de Porcelaine, Verrerie et Faïence,
Articles en plaqué et Britannia,
Coutellerie de table et miroirs,
Articles de ménage en ferblanc et Japanner,
Articles en bois et en osier,
FOURNEAUX "COTTON PLANT" ET USTENSILES DE CUISINE,
—Spécialité en—
Baignoires, Dites pour demi-bains,
Baignoires d'enfants,
Réfrigérants et Sabotières,
"FILTRES PELICAN, DE COTTON."

Les prix de ces articles resteront réduits pendant soixante jours, pour faire place à notre stock d'automne.

Nous ferons voir les marchandises avec plaisir et convaincrons les acheteurs en gros et en détail qu'ils peuvent acheter beaucoup d'objets avec peu d'argent, au magasin de

LEVI & NAVRA,
No 171 de la rue Poydras, entre les rues St-Charles et Carondelet,
Et No 174 de la rue du Canal, près Baronne.
17 mai—2m—DM&V

Fêtes des Pompiers
Pour venir en aide

A la Société Charitable des Veuves et des Orphelins de Pompiers,

SUR LES FAIR GRONDS

Les 14, 21, 28 juin et le 4 et le 5 juillet 1868.

Cette Société secourt plus de deux cents veuves et mille cinquante orphelins; elle leur donne le service de médecins, paie les frais de pharmaciens et les frais d'enterrement.

Ce système de charité, la grande utilité et le caractère élevé du Département des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, nous font compter avec confiance sur l'appui généreux de nos concitoyens.

Ces cinq jours seront une succession de jeux et d'exercices salutaires.

Le prix d'entrée (une piastre, les dames et les enfants entrant gratis) met chacun à même d'assister aux fêtes.

Ces exercices en plein champ ajoutent aux attraits de notre ville et procurent à l'ouvrier et au public l'occasion de se délasser à peu de frais.

Que le peuple les encourage donc.

Un programme complet sera publié sous peu.

M. LARDNER,
21 mai Président du Comité d'arrangement.

GRANDE REDUCTION
EN
MARCHANDISES SÈCHES
ET
FANTAISIES.

L. ETERNOD,

Encoignure Ursulines et Bourbon et encoignure Conti et Bourbon,

OFFRIRA tout son magnifique assortiment de MARCHANDISES SÈCHES et de FANTAISIE au-dessous du prix d'importation, tel que: Chaly, noir et blanc, grande largeur; Grenadine noire, 2 yards de large; et une infinité d'articles trop longs à énumérer.
L. ETERNOD.
17 mai—17,19,24,31 et 2 juin

GRANDE REDUCTION
EN
Marchandises Sèches.

E. GIQUEL,

126......RUE DU CANAL......126.

Partant sous peu pour l'Europe, afin d'y faire ses achats pour la saison prochaine, offrira, à partir de ce jour, tout son beau STOCK de Marchandises, à une très grande réduction. Il engage les personnes qui ont besoin de ces marchandises à venir les examiner, avant d'aller ailleurs. Elles trouveront, tant en prix qu'en qualité, un très grand avantage.

E. GIQUEL,
14 mai—10f 126, Rue du Canal, 126.

BATISSE MAURESQUE,

Marchandises sèches, Gros et détail.

Encoignure des rues Camp et Poydras.

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT,

Immense Stock de Marchandises!

Voir la liste ci-dessous:

BAREGE broché,
do uni et toute couleur,
CHALY de do do
JACONAT imprimé,
MOZAMBIQUE uni à 20 cts la yarde,
CHALES grenadine noirs et couleurs,
ALPACA toute nuance,
OMBRELLES riches à $1 50,
CORSETS français à 75 cents
TOILE cirée à 61 cents,
COUTIL blanc et à dessins, pour pantalons,
TOILE à drap 12/4, 11/4, 10/4, 8/4, 6/4,
GANTS soie, noirs et couleurs,
do fil écossé,
MOUSSELINE suisse, toute largeur,
ROBES pour enfants à $3 00,
DEVANT de chemises coton et fil,
CHEMISES pour hommes à $18 la douzaine,
do fil écossé pour hommes,
BANDES brodées toute largeur,
CLUNY noir et blanc 8/4,
CHALES Lama blancs et noirs,
ROBINET à moustiquaire, toute largeur,
COUTIL à matelas, tout fil,
BAS et chaussettes,
50 pièces NATTE rouge,
25 do do blanche,
BRILLANTÉ blanc et couleur,
INDIENNE perse pour rideaux,
TOILE du Nord rayée et unie,
ORGANDIE imprimée,
PIQUÉ blanc et couleur,
MOUCHOIRS brodés,
do tout soie,
COURONNES de Mariées,
VOILES do
COURTES-POINTES toutes couleurs,
OUVRÉES coton,
FLANELLE gaz,
GRENADINE brochée,
BAREGE pour voiles, toutes nuances,
JUPONS tuyautés,
COLS et manches brodés,
do do Crêpes,
MOUCHOIRS pour enfants,
ROBES mousseline brodées à $3 00,
PARAPLUIES soie,
INDIENNE française à 20 cents la yarde,
CHALES barège, couleurs,
BAS fil Ecosse,
NAPPES et serviettes tout fil,
EVENTAILS riches,
TULLE noir et blanc, uni,
MOUSSELINE Jacquard,
BAZIN jaune et blanc.

Grand assortiment d'étoffes pour deuil à un prix très modéré.

BOMBAZINE,
ALPACA 8/4, 6/4, 4/4,
CRETONNE,
TAMISE Chaly Bombasette,
MOUSSELINE de laine,
ANACOSTA 6/4,
BAREGE grenadine tout laine 8/4, 4/4.

Grand assortiment de marchandises pour habitation.

Nous invitons nos nombreuses clientèles et tous les acheteurs en général, à visiter notre Magasin, à juger notre stock et à comparer nos prix avant d'acheter ailleurs.

Nouvelle-Orléans, 24 mai.
24mai—1f Mme Jne GAUCHE.

Avis important.

LES citoyens de la Nouvelle-Orléans peuvent faire mettre leurs vieux cadres à neuf à l'établissement de McLAUGHLIN, No 691 de la rue des Magasins, coin Prudhomme. McLaughlin fait aussi des cadres sur et après commande.
S'adresser à la boîte 1,833 du bureau de Poste.
24 mai—

SIROP PAR EXCELLENCE.

50 douzaines Sirop de framboise, fraise, groseille, limon, vanille, ananas, orgeat, etc; ainsi que du vinaigre framboisé. Toutes ces sortes de sirops sont manufacturées sous ma propre surveillance et leur bon goût est garanti à tous ceux qui en feront usage. Les consommateurs peuvent avoir entière confiance dans la supériorité de ces sirops. Goûtez-les et vous reconnaîtrez ce que nous avançons.
A vendre par
E. TURPIN,
No 93 rue de la Vieille-Levée,
24 mai—3f entre St-Louis et Conti.

Arrivé par le "Sancho Panza", du Hâvre:

25 caisses Jus de Framboise pour sirop.
25 do do Fraises do
25 do do Groseilles do
25 do do Fraises pour glaces et sorbets.
A vendre en magasin par
E. TURPIN,
No 93 rue de la Vieille-Levée,
24 mai—3f entre St-Louis et Conti.

$10,000 de Récompense

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à M. MORGAN'S SONS, New-York, contenant CINQUANTE MILLE ($50,000) piastres en billets "Legal Tender" de mille (1,000) piastres, numérotés comme suit:

2,775*	8,059	13,903*	23,723*	38,330*
3,119*	8,591	14,235*	25,959*	38,747*
3,515	8,903	15,211	28,323*	39,307*
3,907*	10,015*	16,543	28,415*	39,343*
4,047	10,203	16,731*	28,487*	40,059*
4,567	10,219*	16,847*	30,223*	40,349*
5,227	11,403	18,403*	30,463*	40,831*
5,363*	12,019*	19,131	31,879*	41,851*
6,727	12,147*	19,195	34,511*	41,999*
7,295	13,619*	23,135*	37,839*	45,551*

Le tout daté du 10 mars 1867, lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque fera retrouver l'argent.

* Billets de nouvelles séries.

Nlle Orléans, 26 mars 1868.
26 avril— CH. JUMONVILLE, caissier

Louisiana Seltzer and Mineral Water Manufactory.
No. 71, RUE POEYFARRÉ (PRES CAMP.)

Nous donnons avis au public que nous avons ajouté à notre Manufacture d'EAU DE SELTZ et autres produits, tels que EAU DE SELTZ COUDRONNÉE ET VICHY, une manufacture de

LIMONADE GAZEUSE,

Boisson en grande réputation, et très en vogue dans toutes les parties de l'Europe. Ces limonades sont mises en bouteilles dans le genre du champagne et sont de différentes qualités, telles que Framboise, Citron, Salsepareille, &c.

Nous recommandons cette nouvelle boisson au public, comme étant supérieure au Soda; étant mise en bouteilles, elle convient parfaitement aux familles, hôtels, pic-niques, et peut facilement être expédiée dans la campagne. Afin de conserver la force de ces Eaux de Seltz et Limonades, nous recommandons de rafraîchir les bouteilles ou les syphons avant d'en faire usage.—PRIX Limonade par bouteille 20 cents. Eau de Seltz par syphon 8 cents. [illegible] Eau de Vichy, par bouteille 25. Livré à domicile dans la ville, franc de port. Nous allouons un escompte libéral au commerce. Nous reprenons nos bouteilles à trois cents la pièce.
17 mai—5 dim. TRÉMOULET & LETOREY.

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de maçons.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 23 MAI.
—No 296—

29	73	57	76	45	26	15	30	12	64	51	21	47

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.
DAVE C. JOHNSTON, Agent,
12 mai—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky
POUR LE 23 MAI — CLASSE 346
Plan de Police

29	48	51	72	14	64	43	19	74	42	61	1?	45

Le soussigné donne les renseignements et paie les paiements de toutes les loteries légalisées.
C. T. HOWARD,
Marchand de billets de loterie,
Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues tromperies. — Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York, dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux; que les tirages seront toujours exacts.
24 avril—1m

Fete Champetre
ET
GRAND TOURNOI

Programme pour le premier jour.

MARDI, 26 MAI.

1o—Grande Ouverture.

Exécutée par les MUSICIENS du 1er d'infanterie, à 3 heures et demie précises et au Race Stand.

2o—Courses de mulets.

TREIZE MULETS en lice, à 4 heures P. M. Pour les détails voir les Petites Affiches.

3o—Jeu de cricket

Dans le champ, entre le CRESCENT CITY CRICKET CLUB et le SOUTHERN BASE BALL CLUB.

4o—Tir à l'arc et croquet

(dans le champ.)

5o—Amusements dans la bâtisse octogone

1—RÉCITATION SENTIMENTALE, par un des membres du Shakespeare Club.
2—CHANT, par le Club Quatuor.
3—RÉCITATION, par un membre du Shakespeare Club
4—CHANT, par le Club Quatuor.
5—RÉCITATION COMIQUE, par un membre du Shakespeare Club.

6o—DANSES.

Immédiatement après les récitations.

7o—GRAND FEU D'ARTIFICE.

En face de la Bâtisse Octogone, à 8 huit heures du soir.

—PRIX—

Admission aux "Grounds":

Billet	$ 50
Billet de saison	2 00
Cavalier et véhicule à un cheval	50
Véhicule à deux chevaux	1 00

Enfants au-dessous de Douze ans, Demi Prix.

Admission dans la bâtisse octogone:

Mardi	50
Mercredi	50
Jeudi	50
Vendredi	50
Samedi, bal du Tournoi	1 00
Billet de saison	2 00

Enfants au-dessous de Douze ans, Demi Prix.

Places sur l'amphithéâtre pour le tournoi seulement, 25 cents. IL N'Y A PAS DE PLACES RÉSERVÉES.

Les plate formes couvertes sont réservées exclusivement pour les Dames.

GEORGE W. DUPRÉ,
Secrétaire de la Société.

PROGRAMME
DE LA
Grande Fête Champêtre et du Tournoi,
DANS
UN BUT CHARITABLE,
SUR LES
FAIR GROUNDS,
COMMENÇANT
MARDI, 26 DU COURANT,
ET SE TERMINANT LE
SAMEDI, 30 DU COURANT.

Deuxième Jour, 27 Mai.

1—GRANDE OUVERTURE, comme ci-dessus.
2—COURSE DES HAIES.
3—"BASE BALL"
4—TIR A L'ARC et CROQUET.
5—GRAND CONCERT PROMENADE, DANSE et Représentation Dramatique—bâtisse octogone.
6—GRAND FEU D'ARTIFICE.

Troisième Jour, 28 Mai—Pour les Enfants.

1—GRANDE OUVERTURE, comme ci-dessus.
2 JEUNES CAVALIERS, dans l'arène.
3—JEU DE RAQUETTES, par 80 jeunes gens.
4—LUTTE ENTRE POMPIERS.
5—TIR A L'ARC et CROQUET.
6—CONCERT PROMENADE et BAL DE MAI des Enfants.
7—FEU D'ARTIFICE.

[redacted] Quatrième Jour, 29 Mai.

GRANDE OUVERTURE, comme ci-dessus.
COURSE AU CLOCHER.
BASE BALL.
TIR A L'ARC et CROQUET.
REPRÉSENTATION DRAMATIQUE, dans la bâtisse octogone.
CONCERT et DANSES.
FEUX D'ARTIFICE.

Cinquième et Dernier Jour, 30 Mai—Jour du Tournoi.

GRANDE OUVERTURE, comme ci-dessus.
GRAND TOURNOI.
"Couronnement de la Reine d'Amour et de Beauté et des demoiselles d'honneur"; présentation des prix dans l'arène.
BASE BALL, &c.

GRAND BAL-TOURNOI.

Il y aura, chaque jour, divers spectacles qui ne sont pas mentionnés ici.

Rafraîchissements à toute heure.

GEORGE W. DUPRÉ,
24 mai— Secrétaire de la Société.

Agencements de magasin à vendre,

EN BON ETAT ET BON MARCHÉ.
S'adresser rue de Chartres 94. 22mai—2

REOUVERTURE DE LA
Boulangerie Commerciale.

LES soussignés ayant récemment ouvert, sous la raison sociale N. A. BAUMGARDEN & CO., la boulangerie bien connue sous le nom de "Commercial Bakery" [illegible] amis et au public en général qu'ils sont prêts à remplir tous ordres dans leur ligne, avec promptitude et aux prix les plus [illegible]
N. A. BAUMGARDEN,
20 mai—20 22 24 JUSTIN LANGLÉS.

Avis au Public.

AVIS est par le présent donné au public que l'OUVERTURE de la Fête Champêtre et Grand Tournoi, à cause du mauvais temps, est remise à mardi, 26 courant.
GEORGE W. DUPRÉ,
19 mai—6f Secrétaire de la Société.

B. McKENNA,

Ci-devant de la Fabrique de Soda de McCloskey et McKenna.

ANNONCE à ses amis et au public qu'il a ouvert l'établissement connu autrefois sous le nom de Salon de Lopez, au No 169 de la rue du Canal, coin Dauphine, pour le débit de soda, mead, pâtisserie, crème à la glace et confiserie. — Le soda et le mead sont de la qualité la plus connue.
20 mai—1m B. McKENNA.

AVIS.

AYANT repris les affaires de mon ancienne maison, je viens annoncer à mes nombreux amis et au public en général que j'ai recommencé mes services [illegible] liqueurs, whiskey, etc., dont j'aurai toujours un magasin un bon assortiment.
JOSEPH BRUGERE,
19 mai—1m PP No. 50, rue de la Douane.

Dr V. GRIMA,

90, Rue St-Louis, entre Bourbon et Dauphine, de midi à 1 heure.

Traitement spécial des Maladies des Yeux.
19mai—1m.

CONCERT.

M. F. DUMONTEIL

A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public de la Nile-Orléans, qu'à partir de

SAMEDI, 30 MAI,

MESSIEURS GREULING, MAYER ET SPIRA, dont il s'est assuré les services pour toute la saison d'été, feront tous les soirs de la musique (Piano, Violon et Violoncelle) dans le salon de son établissement, à l'encoignure CANAL et BOURBON (ancienne maison BELLANGER.)

Le service de la maison sera fait comme par le passé, et les prix des consommations resteront les mêmes.
23mai—15f.

JULES DUBALEN,

Successeur de D. Lopez.

Au coin des Rues Chartres et Conti.

FABRIQUE DE

CHOCOLATS, CANDIES, BONBONS, &c.

SODA ET GATEAUX

CAFÉ GRILLÉ ET MOULU.

Tous les ordres seront promptement exécutés, et un escompte libéral sera accordé aux marchands.
13mai—1m

Bureau de la Compagnie Nationale d'Assurance contre les risques de mer et d'incendie.
16 mai 1868.

LE lundi, 11 du courant, à une élection par les actionnaires de cette Compagnie, ont été élus Directeurs pour l'année:

MM. Wm Whann, Geo W. Porch,
B. L. Millaudon, Geo W Cochrane,
J. M. Lapeyre, F. J. Emley,
W. W. Howe, E. Schoetgens,
D C McCann, W. Corsey,
S. C. Emley.

Et aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, M. WM WHANN a été réélu Président et M. B. L. MILLAUDON Vice-Président, à l'unanimité.
19 mai—5 E. M. GANUCHEAU, Secrétaire.

Compagnie "La PETROLEUM & COAL OIL."

Bureaux, No 56, rue St Charles (au premier.)

LA réunion annuelle des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu LUNDI, 1er juin 1868, à 5 h. P. M., à l'effet d'élire des Directeurs pour l'année prochaine.
Par ordre du Président,
17 mai 10f JULIEN MICHEL, Secrétaire.

A VENDRE.

LE fonds d'un MAGASIN DE DRY GOODS en détail, bien situé.

L'acquéreur jouira de l'avantage d'un loyer très modique. S'adresser par la poste Lock box No 199.
17 mai—6f

Avis.

LE Dr. d'AQUIN a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il a transféré son domicile au No 211 rue des Remparts, entre St Philippe et Dumaine. [illegible]

SECOND ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39......Rue Carondelet......39
Nlle-Orléans [illegible] 1868.

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la dite Compagnie pour l'année expirée le 5 avril 1868—savoir:

PRIMES		
Sur risques d'incendie	$ 91 739,65	
" risques de rivières	177 557 5?	
" risques de mer	56,177 50	
		325,755 70
En moins, primes non expirées	15,783 5?	
Primes remboursées	2,919 ?0	15 702 ?0
Montant des primes		$307,553 79
PERTES ETC., PAYEES		
Sur risques d'incendie	$ 24 060 27	
" risques de rivières	110,638 97	
" risques de mer	58,012 57	
Réassurances	16,888 90	
Refactions (rebate returns)	17 513 15	
Taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur	8,939 07	
Frais généraux, intérêt et escompte en moins	20 704,05	256 537 25
Bénéfice net		$51,016 47

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT.

Billets pour actions	$ 30 025 50
En caisse	1 6 309 36
Primes en voie de perception	68,250 90
Prêts garantis	27,045 06
Effets à recevoir, à courtes échéances	16 579 71
Actions de chemins de fer de ville	54 475 00
Meubles et installations de bureau	5 7 4 17
	$ 5?5 984 18

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 13 juin prochain (1868) un DIVIDENDE-INTÉRÊT de DIX pour cent par an sur les paiements de capital au comptant et un DIVIDENDE COMPTANT de QUINZE pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participant au bénéfice de l'année.

Ils ont en outre résolu d'appeler un versement de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, lequel versement devra être fait le 27 juin prochain (1868) avant cette époque.

MICHEL MUSSON Président,
HARMON DOANE, Vice Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J W Burbridge,	Samuel P. Moore,
W. A. Johnson,	Wm. H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Simon Bloch,
Hugh McColl,	R. T. Buckner,
Marshall J. Smith,	Sam. P. Bellander,
I. Caulfield,	H. Frellsen,
Alfred S. Huntington,	Wm. Creevy,
L. H. Terry,	L. W. Redd
J D Blair,	Joseph Hoy
Robert Pitkin,	Perry Nugent,

S. Cambon 23 mai—1m

Sources Minérales de la Nouvelle Orléans.

KISSENGEN ET VICHY.

CES célèbres eaux minérales du Dr Hanbury Smith sont en vente par verre et glacé, aux établissements suivants:

FINLAY—coin Camp et Julia.
HARRISON—coin Magasins et Thalia.
HASTINGS—coin Magasins et Felicité.
POPP—coin Jackson et Prytanée.
WAILES—coin Royale et Douane.
NUGENT—136 Canal, près Baronne. 23 mai—1m

Appareils "Premium" de Soda,
DE MORSE,
A VENDRE PAR
T. S. WATERMAN,
FABRICANT DE SODA,
Agent de ANDREW J. MORSE & SON, à Boston.

Ces excellents appareils ont reçu le diplôme et la médaille en argent et autres prix à l'Exposition de la Foire de l'Etat de la Louisiane. 23 mai—1m

Avviso.

Tutti gl' italiani residenti in Nuova Orleans sono pregati a riunirsi domenica 24 corrente, alle ore 10 A. M., nella sala del R. Consolato, No 14 via S. Anna, per deliberare sulla proposta di concorrere ad una dimostrazione di pubblica esultanza in occasione delle nozze di S. A. R. il Principe Umberto con S. A. la Principessa Margherita.

Bois de Fustic.

10 TONNEAUX BOIS DE FUSTIC (PALO MORA), en débarquement ex "Mexico", à vendre par
P. CURACHS,
21 mai—3f coin Royale et St Philippe

Divers! Divers!

92 BALLES BOUCHONS assortis, 300 do de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, HUILES ESSENTIELLES, Essences de fruits et Sirops, etc., reçus récemment, et à vendre par
P. CURACHS,
21 mai—3f coin Royale et St Philippe.

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
186......RUE DU CANAL......186
entre Bourgogne et Remparts [illegible] toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultez une en français, en espagnol et en anglais.
18 mai—3f PP

ENTREPOT DE TAPIS, &c.
A. BROUSSEAU & CO.
Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce, toiles cirées, à meubles, et dimensions.
NATTES—400 rouleaux nattes de Chine, 100 pièces de [illegible]
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
[illegible] DE TABLE—Damask, toile et coton.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, Damask, [illegible]
COUVERTURES DE MEUBLES—[illegible]
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 23 sept